

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 3 novembre 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	vice-présidente
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M <sup>me</sup> Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M<sup>e</sup> Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

#### RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (RCE-1632/SSGC)

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'Instruction publique ont été respectées.

#### DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1633/SSGC)

**CONSIDÉRANT** que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'Instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015.

Adopté

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1634/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2015.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1635/SSGC)**

M. Éric Filiatrault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Dispense de la lecture du procès-verbal;
5. Adoption du procès-verbal;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Parole à l'assemblée;
8. Octroi du contrat de mise aux normes, rénovation et aménagement de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne à Lachute;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**OCTROI DU CONTRAT DE MISE AUX NORMES, RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE LA PISCINE INTÉRIEURE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LAVIGNE À LACHUTE (RCE-1636/SRM)**

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), en date du 24 avril 2014 (autorisation de principe), permettant de procéder à la mise aux normes de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne;

ATTENDU l'autorisation finale du MEESR, en date du 30 septembre 2015, permettant de procéder à la mise aux normes de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne;

ATTENDU la participation financière des partenaires suivants : MRC Argenteuil, Ville de Lachute, Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) et Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU la répartition des revenus et des dépenses entre les partenaires selon les portions :

CSRDN :	30 %
CSSWL :	30 %
Ville de Lachute:	20 %
MRC Argenteuil:	20 %

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (soumission # 15380-005) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 octobre 2015 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9006-9311 Québec inc. F.A.S.R.S DEVCOR (1994) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 3 975 957 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive de l'architecte, Charles-Philippe Pagé, de la firme Héloïse Thibodeau architecte inc.;

ATTENDU la recommandation favorable du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de mise aux normes, rénovation et aménagement de la piscine intérieure de l'École polyvalente Lavigne à Lachute à l'entreprise 9006-9311 Québec inc. F.A.S.R.S DEVCOR (1994) de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire total de 3 975 957 \$ (avant les taxes), suite à l'obtention de toutes les autorisations des conseils et des comités exécutifs des autres partenaires du projet.

- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents le cas échéant.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1637/SSGC)**

M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire